

République  
Française  
Ville de Wissous  
Essonne

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



19 avril 2022



Ville de Wissous

*Affichage du 22 avril 2022 au  
22 Juin 2022*







Ville de Wissous

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-deux s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint-Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

### **Présents en début de séance :**

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Messieurs Gilles GARNIER, Pierre SEGUIN, Frédéric VANNSON, Madame Pascale TOULY, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Céline SUEUR, Messieurs François-Xavier BEORCHIA, Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Messieurs Olivier PERROT, Cyrille TELMAN, Conseillers Municipaux.

### **Arrivés en cours de séance :**

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal arrivé à 20h11,

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale arrivée à 20h13,

Madame Katleen ALBERTINI, Conseillère Municipale arrivée à 20h21,

Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire arrivée à 20h46.

### **Absents ayant donné procuration :**

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON,

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Xavier NGUYEN,

Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN,

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Pascale TOULY,

### **Absents :**

Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal.

### **Partie en cours de séance :**

Madame Léna Coco, Conseillère Municipale est partie à 22h06.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

### **Secrétaires adjointes :**

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

## INFORMATION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe l'Assemblée :

- de la démission de M. Enzo MATTA et de l'installation de M. François-Xavier BEORCHIA,
- présentation du nouveau Chef de cabinet pour 4 mois M. Antoine GAFFORY.

## APPROBATION Du PROCES VERBAL du 27 janvier 2022

**Vote :** → 25 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre ville 2020, Alternative Citoyenne)

## DÉLIBÉRATIONS

### **1. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Manao Manga**

L'association Manao Manga avait souhaité déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2022. Pour des raisons techniques, le dossier n'est pas arrivé au service vie associative dans les temps et n'a pas pu être instruit comme toutes les autres associations au mois de décembre. La municipalité a souhaité accorder à l'association Manao Manga une subvention exceptionnelle afin qu'elle puisse continuer ses actions humanitaires à Madagascar, et réaliser son exposition sur leurs actions à la bibliothèque municipale. L'association souhaiterait bénéficier de 1 380 € de subvention (800 € de fonctionnement et 580 € pour le projet). L'Assemblée à l'unanimité accorde une subvention de 1 380 € à l'association Manao Manga.

### **2. Attribution d'une subvention communale pour des missions humanitaires en Ukraine**

À 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, le 24 février dernier. Ce conflit touche malheureusement les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des centaines de milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau et l'accès aux marchés des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité. Les besoins humanitaires les plus urgents sont les services médicaux d'urgence, les médicaments essentiels, les fournitures et équipements de santé, l'eau potable pour la consommation et l'hygiène. Dans le cadre de ce conflit, la Collectivité propose de verser une subvention à hauteur d'1€ par habitant soit 7 202 €. Cette somme sera versée à la Protection Civile en faveur du peuple ukrainien.

Cette association aide la Ville à transmettre tous les dons récoltés des habitants de Wissous. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à verser la somme de 7 202 € à l'association Protection Civile, en faveur du peuple ukrainien.

### **3. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14) (Annexe 1)**

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est produit par le trésorier principal au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice et que l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion au plus tard le 30 juin. L'Assemblée approuve le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc Locatif (M14) de la Commune, comme suit :

**Vote → 23 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne)  
→ 4 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**

### **4. Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14) (Annexe 2)**

Le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Parc Locatif (M14) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	182 005,00 €	182 005,00 €	
Exécution 2021	179 490,59 €	62 555,72 €	<b>116 934,87 €</b>
Taux d'exécution	98,62%	34,37%	
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>179 490,59 €</b>	<b>62 555,72 €</b>	<b><u>116 934,87 €</u></b>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	569 090,00 €	569 090,00 €	
Exécution 2021	460 286,35 €	426 026,96 €	<b>34 259,39 €</b>
<i>Taux d'exécution</i>	<i>80,88%</i>	<i>74,86%</i>	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>460 286,35 €</b>	<b>426 026,96 €</b>	<b><u>34 259,39 €</u></b>
Restes à réaliser 2021	13 426,00 €	51 574,63 €	
<b>Total de la section d'investissement après restes à réaliser</b>	<b>473 712,35 €</b>	<b>477 601,59 €</b>	<b><u>- 3 889,24 €</u></b>

M. Florian GALLANT Maire en exercice a quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGT, la séance est présidée par M. Gilles GARNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

L'Assemblée approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Communal du Budget Annexe Parc Locatif (M14) et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion, comme suit :

**Vote → 22 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne)**  
**→ 4 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**

#### **5. Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14)**

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Parc Locatif, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

La section d'investissement étant excédentaire à la clôture du Compte Administratif 2021, le résultat d'investissement 2021 est reporté au 001 pour un montant de 34 259,39 €.

Il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement d'un montant de 116 934,87 € en report en fonctionnement pour 2 934,87 € (002) et en section d'investissement pour 114 000 € (1068).

Le Conseil Municipal décide :

- D'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 114 000 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.
- De reporter en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 34 259,39 € correspondant au résultat de l'investissement 2021,
- De reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 2 934,87 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

**Vote → 23 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne)**  
**→ 4 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**



## **6. Budget Supplémentaire 2022 Budget Parc Locatif (Annexe 3)**

L'instruction budgétaire et comptable de la M14 précise dans son chapitre 4 sur le contenu et la présentation des documents budgétaires que le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, le montant global de l'augmentation des crédits s'élève à 2 934,87 €. Pour la section d'investissement, les crédits budgétaires progressent de 161 685,39 €.

Dans sa globalité, le budget augmente donc de 164 620,26 €. L'Assemblée adopte le Budget Supplémentaire 2022 Budget Parc Locatif de la Commune en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

**Vote → 23 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne)**

**→ 4 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**

## **7. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Annexe 4)**

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 9 février 2022. Elle a pour but, comme son nom l'indique, d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Ce rapport n'impacte pas la Ville de Wissous. Le rapport de la CLECT doit être approuvé par les Conseils Municipaux. L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay du 9 février 2022.

## **8. Convention cadre d'adhésion aux services communs initiée par la Communauté Paris-Saclay (Annexe 5)**

Depuis 2018, la Commune a souhaité adhérer aux services communs proposés par la Communauté Paris-Saclay (CPS). Le but est de mutualiser certains services et favoriser les économies d'échelle (achat papier, RGPD...). La CPS relance ce dispositif. La Commune souhaite adhérer aux services suivants : Instruction des autorisations d'urbanisme ; Ingénierie technique ; Système d'information ; Affaires juridiques – Commande publique ; Finances volet fiscalité et les Archives. L'Assemblée approuve la convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants afférents.

**Vote → 23 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne)**

**→ 4 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**

## **9. Contrat type de relance du logement dans le cadre du dispositif d'Aide à la Relance de la Construction Durable 2021-2022 (Annexe 6)**

Un dispositif de contractualisation est proposé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et les communes à travers le plan d'Aide à la Relance de la Construction Durable (ARCD 2021-2022). Ce dispositif prévoit une aide financière au vu des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022. Elle est octroyée pour chaque logement dans le respect des critères d'éligibilité suivant : opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 ; l'atteinte totale des objectifs de délivrance des autorisations d'urbanisme et les objectifs annuels de production de logements sociaux identifiés au niveau communal. Le montant de l'aide s'élève à 1 500 € par logement (selon conditions précitées). L'Assemblée autorise M. le Maire à signer le contrat de relance du logement ainsi que tous les actes et avenants afférents, comme suit :

**Vote → 24 Pour (Tout Pour Wissous, Alternative Citoyenne, M. VINOT)**

**→ 3 Abstentions (Wissous Notre Ville 2020)**

## **10. Convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » (Annexe 7)**

Le Service Civique est un programme national d'engagement de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service des autres. Il renforce la cohésion nationale et la mixité sociale. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplômes. La Ville de Wissous ne dispose pas d'agrément et souhaite co-tutorer les jeunes engagés avec une structure spécialisée. Service Civique Solidarité Séniors accompagne à définir des missions en lien avec le projet de la Ville et à accueillir des jeunes en Service Civique. Les volontaires « Service Civique Solidarité Séniors » suivront une formation et une préparation à la mission puis un accompagnement au projet d'avenir. Pour Wissous, l'objectif de la mission est de rompre l'isolement et la solitude des personnes âgées qui vivent à domicile et de créer un lien en favorisant les échanges. Les volontaires seront amenés à : assurer une présence auprès des personnes âgées en effectuant des visites de courtoisie à domicile ; communiquer sur les actions de la Ville (préventions, animations, ...) ; animer des temps autour des jeux de société, du jardinage, de la lecture... ; accompagner les séniors au supermarché, faire les courses avec eux et favoriser le lien entre générations. Le volontaire perçoit selon sa situation entre 580 à 688 euros par mois, versés par l'Etat et l'organisme d'accueil. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » ainsi que tous les actes et avenants afférents.

## **11. Convention de délégation de compétence en matière de circuits spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves entre IDF Mobilités et la Ville de Wissous (Annexe 8)**

Ile-De-France Mobilités délègue depuis 2018 à la Ville sa compétence en matière d'organisation des transports scolaires. La Ville deviendra alors AOP : Autorité Organisatrice de Proximité. À ce titre-là, la Ville sera chargée de régler les factures auprès du transporteur qui aura été sélectionné via le marché conclut par Ile-de-France Mobilité. Cette convention est établie du 15 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026. L'Assemblée à l'unanimité approuve la convention, autorise M. le Maire ou l'Adjoint en charge des affaires scolaires à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants afférents.

## **12. Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer dans le cadre du bon fonctionnement des services : un poste de Brigadier-Chef principal à temps complet pour la Police Municipale et un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet pour le service population. L'Assemblée à l'unanimité décide de créer ces deux postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

### **DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Décision n°22-01 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « GARRIGUES-BEAULAC Associés » Année 2022**

**Décision n°22-02 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2022**

**Décision n°22-03 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « Parme-Avocats » Année 2022**

**Décision n°22-04 → Contrat entre la Commune de Wissous et I.D.L.P. pour l'entretien du parc automobile de la ville de Wissous**

**Décision n°22-05 → Attribution du marché concernant les divers travaux de voirie et enlèvements des dépôts sauvages pour la ville de Wissous - Lot 1 : Divers travaux de voiries**

**Décision n°22-06 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association JAZZOMANIA**

**Décision n°22-07 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « Franck Alcaras Média »**

**Décision n°22-08 → Clôture de la régie de recettes de la Caisse des Ecoles**

**Décision n°22-09 → Clôture de la régie d'avances de la Caisse des Ecoles**

**Décision n°22-10 → Demande de subventions concernant l'équipement des Polices Municipales et du dispositif de soutien aux forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

**Décision n°22-11 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association Emile et une nuit Productions**

**Décision n°22-12 → Approuvant le lot 21 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux - 21 lots – Lot 21 : Wissous**

**Décision n°22-13 → Résiliation du marché concernant la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4 & A3, blanc et couleur)**

**Décision n°22-14 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « LES GRANDS THEATRES »**

**Décision n°22-15 → Convention entre la Commune de Wissous et la société Finances & Territoires pour une assistante à Maîtrise d'ouvrage et ingénierie financière des demandes de financements publics**

**Décision n°22-16 → Convention entre la Ville de Wissous et le Football Club de Wissous pour l'utilisation de la restauration municipale durant un stage du 21 au 25 février 2022 au gymnase du Centre Omnisports du Cucheron**

**Décision n°22-17 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 1 : Electricité**

**Décision n°22-18 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 2 : Maçonnerie / plâtrerie / carrelage / menuiserie bois**

**Décision n°22-19 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 3 : Peinture / revêtement de sol**

**Décision n°22-20 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « JMD Production »**

**Décision n°22-21 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'association Tennis Club Wissous 91**

**Décision n°22-22 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et le Football Club de Wissous (FCW)**



Décision n°22-23 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'Association des Familles de Wissous (AFW)

Décision n°22-24 → Convention relative aux vacances d'un Psychologue au Multi-Accueil « Les P'tits Loups » Période du 1er février au 31 décembre 2022

Décision n°22-25 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association TEMPO MAESTRO

Décision n°22-26 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Splendide Hasard »

Décision n°22-27 → Contrat entre la Commune de Wissous et la Société WC LOC pour la location de 3 cabinets sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Décision n°22-28 → Contrat entre la Commune de Wissous et SAVAC VOYAGES pour un séjour 2 jours/1 nuit au Puy-du-Fou

Décision n°22-29 → Contrat entre la Commune de Wissous et la SARL « La Ferme de Tiligo »

Décision n°22-30 → Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des aides de l'Etat concernant la requalification durable du réfectoire de l'école La Fontaine

Décision n°22-31 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « PHŒBUS MUSIK»

Décision n°22-32 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association Les Amis du Fan Club Tony Gama

Décision n°22-33 → Contrat d'entretien annuel du matériel de traitement des eaux entre la société Culligan et la Commune de Wissous pour les restaurants municipaux

Décision n°22-34 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « MOJGAN'ARTS »

#### INFORMATION DE M. LE MAIRE

➤ Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2022 :

➤ Attribution du marché concernant la location, l'entretien et la maintenance d'une balayeuse mécanique aspirante compacte de voirie neuve

Dénomination du lot	Nombres de plis reçus	attributaire du marché	Montant	Durée
location, l'entretien et la maintenance d'une balayeuse mécanique aspirante compacte de voirie neuve	2	LEMONNIER ZA DU CARREFOUR DES BIARDS 50540 ISIGNY LE BUAT	Les prestations de location et accessoires liés à la balayeuse ne pourront pas dépasser le budget annuel de 60 000 € HT	5 ans

## QUESTIONS DIVERSES

➤ **Balayeuse :**

M. le Maire informe que la livraison aura lieu en septembre et qu'elle passera tous les jours dans la ville.

➤ **Maison de santé :**

Mme ROCHARD indique qu'il faut attendre l'agrément de l'Ordre des Médecins pour qu'un médecin titulaire appose sa plaque, ensuite suivra l'installation de médecins remplaçants. Il y a des difficultés à faire venir des médecins sur Wissous car peu attractif pour eux.

➤ **Démission M. VINOT :**

M. VINOT annonce qu'il va démissionner du Conseil Municipal et souhaite remercier l'ensemble des Wissoussiens, des agents et des élus pour ces 14 années en tant qu'élu que cela soit en tant qu'élu de l'opposition ou de la majorité.

➤ **Intégrité des agents :**

Certains agents ne respectent pas le devoir de réserve lié aux fonctionnaires territoriaux et se comportent de façon inadmissible. Une enquête a été diligentée via le CIG.

➤ **Route de Montjean :**

Les travaux n'ont pas encore été réceptionnés. Plusieurs reprises sur les trottoirs et les pavés sont en cours. Une visite est prévue bientôt afin de réceptionner le chantier.

➤ **Majoration ACM et restauration :**

M. TELMANN souhaite savoir si, suite à la mise en place d'une majoration en cas de non inscription, il y a eu un impact positif.

➔ Date du prochain Conseil : juin 2022

Fin de séance : 22h26

Fait à Wissous, le 20 avril 2022



*Florian Gallant*  
**Florian GALLANT**  
Maire de Wissous